

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins des Patriotes tenue le mercredi 23 avril 2025, à 18 h 30, en virtuel, sous la présidence de M. Steve Chagnon après convocation légale.

Nombre de participants : 72 en virtuel et 155 en réécoute

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024
 3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
 4. Période de questions
 5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – Vote en différé
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation – Vote en différé
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
- Puis, 4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :
6. Fin de la rencontre et remerciements
 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Marie-Josée Lamoureux, directrice des communications de la Caisse Desjardins des Patriotes, souhaite la bienvenue à tous les membres qui participent à l'assemblée générale annuelle qui se tient exclusivement à distance.

M. Steve Chagnon, vice-président du conseil d'administration de la Caisse Desjardins des Patriotes et président d'assemblée, adresse quelques mots à l'assemblée.

Il est assisté à l'animation par :

- M. Vincent Giguère, membre du conseil d'administration, président du comité Mise en candidature qui présentera le rapport de ce comité à l'issue de l'appel de l'appel de candidatures et président d'élection
- Mme Martine Bolduc, secrétaire du conseil d'administration
- M. Benoit Bélanger, directeur général par intérim de la Caisse
- Mme Marie-Josée Lamoureux, directrice des communications.

Ces personnes l'assistent afin que la présente assemblée se déroule bien, dans le respect des encadrements et verront à lui faire part des questions, commentaires et propositions des membres.

Mme Lamoureux mentionne que l'Assemblée générale annuelle a dûment été convoquée par avis publié le 1^{er} avril 2025.

Elle informe que le conseil d'administration a choisi d'offrir aux membres une formule d'assemblée à distance, ce qui implique que tous les membres pourront voter en direct sur certains sujets, alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des (4) prochains jours, tels que la répartition des excédents annuels, les ristournes et pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Mme Lamoureux invite les participants à visionner une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1. RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

Puisque l'assemblée est tenue à distance, les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions avec les membres sont présentées via une courte vidéo afin qu'ils se familiarisent avec la plateforme numérique utilisée ce soir.

Mme Lamoureux invite M. Chagnon afin de préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions lors de l'assemblée générale annuelle.

2.2. NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

M. Chagnon mentionne qu'étant donné qu'il y aura de la votation en direct, deux personnes scrutatrices qui sont physiquement présentes avec lui, doivent être nommées.

Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu'elles puissent présenter les résultats des votes. Elles s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Il recommande de nommer Mmes Marie-Josée Lamoureux et Hélène Larouche afin d'agir comme scrutatrices, et ce, puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec le processus de votation.

Il rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse peut proposer et appuyer une proposition.

Proposé par : (retiré)
Appuyé par : (retiré)
Et résolu

que la proposition de nommer Mmes Marie-Josée Lamoureux et Hélène Larouche comme scrutatrices soit soumise au vote pendant l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour qui a été préalablement publié sur le site Internet de la Caisse et qui était disponible sur demande à la Caisse, est présenté par Mme Martine Bolduc.

Ordre du jour Assemblée générale annuelle

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) – Votation en différé
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation – Votation en différé
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Puis, 4 jours plus tard – après la fermeture de la période de votation :

6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Proposé par : (retiré)
Appuyé par : (retiré)
Et résolu

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 8 AVRIL 2024

Mme Lamoureux rappelle que le projet du procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, il n'y aura pas de lecture ou de résumé.

Il est proposé par : (retiré)
appuyé par : (retiré)
et résolu

de proposer l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 8 avril 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Chagnon présente tous les membres du conseil d'administration qui représentent les intérêts des membres dans le cadre de leur fonction.

- Steve Chagnon, vice-président;
- Martine Bolduc, secrétaire;
- Nancy Caron, administratrice;
- Alexandre Cossette, administrateur;
- Marc Demers, administrateur;
- Antoine Desroches, administrateur;
- Iris Gabelier, administratrice;
- Émilie Germain, administratrice;
- Vincent Giguère, administrateur;
- Mario Grlic-Jurjevic, administrateur;
- Frédéric Laguë, administrateur;
- Gaston Perron, administrateur;
- Michel Ste-Marie, administrateur;
- Mélanie Trudeau, administratrice.

Il remercie tous les administrateurs de leur implication au conseil d'administration de la Caisse.

Il poursuit avec la présentation de son rapport, donne les grandes lignes des diverses réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées.

3.2. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

En conformité aux diverses dispositions de la Loi, M. Giguère présente le rapport de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

1. Conflits d'intérêts

Une situation de conflit d'intérêts a été constatée, soit deux employés qui ont accepté un cadeau d'une valeur de moins de 5 \$ de la part d'un membre.

2. Dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées

Au cours de la dernière année, les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

3. Contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le Code

Durant la même période, la Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3. RAPPORT FINANCIER

Les résultats de l'année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2024 sont présentés aux membres par le biais d'une capsule vidéo.

3.4. PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme Bolduc mentionne que dans le cadre d'un exercice triennal, le conseil d'administration de la Caisse a adopté un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté.

Ce plan a pour objectif de donner une vision de l’engagement dans le milieu et de l’implication de la Caisse et des membres du conseil d’administration.

De plus, il permet de réévaluer les priorités d’investissement afin que l’engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de la communauté.

Elle rappelle que la Caisse possède une politique de contribution qui est rendue publique sur le site Internet de la Caisse. Cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l’utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites.

Afin de mieux comprendre les sommes totales qui ont été investies pour soutenir des projets et initiatives du milieu en 2024, elle invite les membres à visionner une capsule vidéo portant sur le bilan de l’engagement dans le milieu.

Elle présente les informations relatives aux commandites et dons octroyés par secteurs.

Dons et commandites	
RÉPARTITION PAR SECTEURS	
63 471 \$	Éducation
82 788 \$	Santé et saines habitudes de vie
70 971 \$	Culture
38 182 \$	Développement économique, emploi et entrepreneuriat
41 058 \$	Engagement social et humanitaire
1 383 \$	Développement des affaires
297 852 \$	TOTAL

Mme Bolduc remercie tous les organismes qui ont participé au cocktail de la coopération tenu le 23 octobre 2024. Lors de cette soirée, plus de 100 000 \$ ont été remis dans le cadre de l’appel de projets.

M. Bélanger présente rapidement les programmes en éducation financière présents au sein du Mouvement Desjardins :

- Caisse scolaire, 26 écoles primaires sur une possibilité de 29 y participent ;
- Fabrique à projets, afin de réaliser des projets scolaires et parascolaires ;
- Aléa, 22 000 téléchargements quant à la littératie financière ont été réalisés en 2024 ;
- Programme Mes Finances Mes choix, membres âgés de 16 à 25 ans afin de mieux comprendre et gérer leurs finances ;
- Fonds du Grand Mouvement, dont 5 organismes de la Montérégie ont obtenu 1 381 000 \$;
- Microcrédit Desjardins aux entreprises, 95 entrepreneurs ont été accompagnés et 115 emplois créés en Montérégie ;
- Fonds d’entraide Desjardins, soutien bienveillant aux membres en situation de vulnérabilité ;
- Créavenir, 7 projets ont été soutenus et 42 emplois créés ou maintenus sur la Rive-Sud de Montréal ;
- Maître de sa vie et de ses biens, afin de travailler sur la prévention de l’exploitation financière des aînés ;
- Plusieurs conférences ont été offertes dans les résidences pour aînés
- La Ruche, outil qui relie les organismes, les entreprises et les intervenants afin qu’ils puissent contribuer au mieux-être de leur collectivité – 7 campagnes ont été soutenues en Montérégie.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lamoureux invite les membres à émettre leurs questions et commentaires que ces derniers souhaitent soumettre au conseil d'administration. 15 minutes seront allouées pour cette période.

Question 1

Question de (retiré)

Quel est le ratio habituel ristourne/excédents afin de se situer par rapport à la ristourne proposée cette année?

Réponse

M. Bélanger mentionne que nous n'avons pas le montant exact du ratio. En fonction des excédents qui ont été supérieurs cette année, le montant de ristournes est supérieur en fonction des ratios prévus par le Mouvement Desjardins. Un suivi sera effectué directement auprès de (retiré) à cet effet.

Question 2

Question de (retiré)

Pour quelle raison l'assemblée de ce soir est-elle en ligne seulement et avez-vous l'intention de faire de même pour la prochaine?

Monsieur Chagnon mentionne que c'est une décision qui a été prise par le conseil d'administration pour cette année. Initialement, l'assemblée devait avoir lieu en mode hybride. Toutefois, considérant le début d'année que nous avons eu à la Caisse, soit la nomination récente du directeur général par intérim et le départ de la présidente, Mme Line Simoneau, le conseil d'administration a préféré tenir cette assemblée uniquement en virtuel.

Le conseil d'administration prévoit se repositionner pour celle de l'année prochaine, en fonction de l'expérience de celle tenue ce soir, et ce, afin de déterminer ce qui est le mieux pour l'ensemble des membres de notre caisse.

Question 3

Question de (retiré)

Où est censé se trouver ce fameux avis de convocation?

Mme Lamoureux mentionne que l'avis de convocation était affiché dans les 6 centres de services et sur le site Internet de la Caisse, et ce, depuis le 1^{er} avril dernier.

M. Chagnon précise que lorsque les membres atteignent le site Internet de la Caisse, il y a un endroit où cliquer afin de consulter l'ensemble de la documentation en lien avec l'assemblée générale annuelle, dont l'avis de convocation.

Mme Lamoureux mentionne qu'il n'y a plus de question et que par conséquent, la période de questions est terminée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1. PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES) – VOTATION EN DIFFÉRÉ

Mme Lamoureux invite les membres à visionner une capsule vidéo présentant le partage des excédents et la ristourne. Il s'agit d'un élément distinctif de notre coopérative.

Elle rappelle aux membres que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo, sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

M. Bélanger précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux et totalement conformes aux encadrements applicables.

Il présente la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels (ristournes).

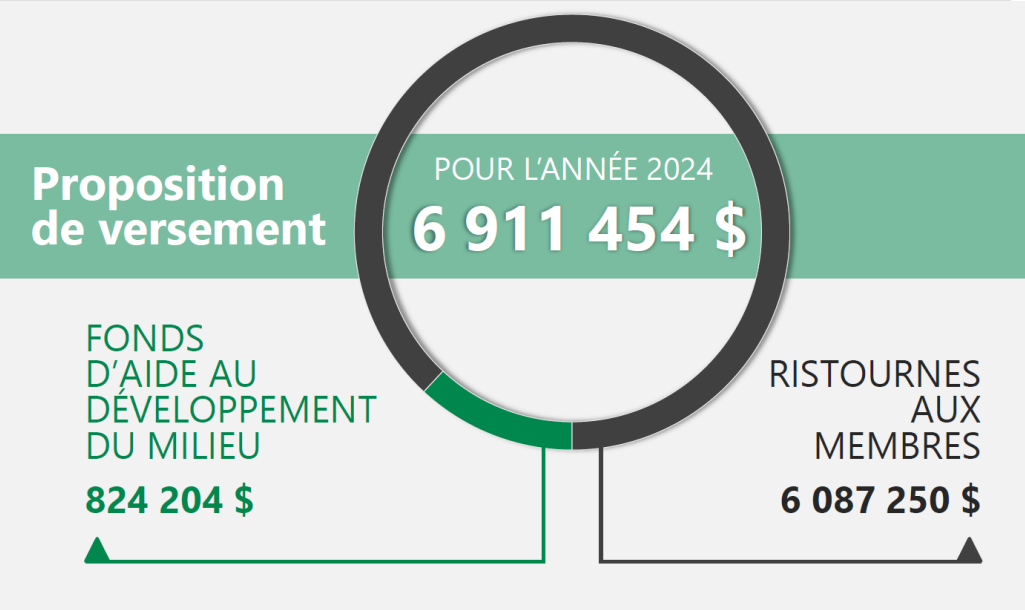
PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	31 755
Virements réglementaires et autres ajustements	(3 924)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(5 739)
• Autres éléments du résultat	1 342
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	478
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(5)
Solde des excédents à répartir	27 831
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(5 300)
• Ristourne	(6 088)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	1 612
• Affectation au FADM	(824)
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0
Affectation à la réserve générale	(22 531)
Solde des excédents à répartir	0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir



Il présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
RISTOURNE VOLUMES ¹		
Comptes		684
Épargne et placements		842
Fonds	0,58 \$	450
Prêts et marges de crédit		1 645
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	836
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	463
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	987
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	181
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		6 087

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par : (retiré)
Appuyé par : (retiré)

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote en différé des membres.

5.2. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.2.1. NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Monsieur Chagnon mentionne qu'étant lui-même une personne candidate, monsieur Giguère agira comme président d'élection, tel que le prévoit le règlement intérieur de la Caisse. Madame Bolduc agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

M. Giguère, président du comité Mise en candidature, présente le rapport du comité en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Il rappelle que la confiance des membres envers le conseil d'administration de la Caisse est primordiale. Les membres s'attendent à ce que le conseil soit formé de personnes qui leur ressemblent et qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter leurs intérêts et s'assurer que la Caisse est bien gérée.

C'est pourquoi le conseil d'administration se dote chaque année d'un profil collectif cible qui identifie les compétences recherchées et différents critères de représentativité. Ce sont ces critères qui ont été communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures :

- Selon le genre pour maintenir la parité au sein du conseil d'administration :
2 ou 3 femmes et 2 ou 3 hommes
- Selon les groupes d'âge :
2 postes pour 18 à 34 ans, 1 poste pour 35-49 ans, 1 poste pour 50 à 64 ans et 1 poste pour 65 ans et plus
- Compétences recherchées :
Gestion d'entreprises, coaching, droit/déontologie, communication et développement durable
- Secteur géographique de Contrecoeur, Varennes et Verchères
- Diversité ethnoculturelle
- Répartition équilibrée entre les administrateurs et administratrices d'expérience et de nouvelles candidatures afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025.

Il mentionne qu'il y a 5 postes à combler et à l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie Desjardins.

Il présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur ou administratrice :

- Steve Chagnon
- Alexandre Cossette
- Vitrice Martial Douanla Mepapeye
- Julien Gorgone
- Mario Grlc-Jurjevic
- François-Hubert Martin
- Félix Poitras
- Denise Tremblay

Il invite les membres à prendre connaissance du tableau-synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible. Il mentionne que ce tableau est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates, qui se trouve sur le site Internet de la Caisse. Il invite les membres à consulter ce document

avant d'exercer leur droit de vote afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

Il invite les membres à regarder la présentation vidéo des personnes candidates.

Mme Lamoureux rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Mme Lamoureux apporte des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé en toute connaissance de cause.

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.

- les membres auront accès à la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.

Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Les membres auront accès au :

- Document présentant les personnes candidates
- Document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne
- Rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse

Pour voter, les membres sont invités à se rendre sur AccèsD et cliquer sur le bouton « Mon vote ». Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site Internet de la caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.

Pour être habilités à voter, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Ils peuvent le faire en contactant la Caisse. La plateforme de votation permet de confirmer que les membres répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit et permet de s'assurer que chaque membre ne pourra voter qu'une seule fois afin de respecter le principe coopératif « un membre, un vote ».

Les membres pourront utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains jours dans tous les centres de services de la Caisse, selon les heures d'ouverture des différents centres de services de la Caisse. Cette solution a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas AccèsD.

La période de votation sera ouverte dès la fin de la présentation de ce soir, et ce, pour les 4 prochains jours. Donc, il sera possible pour les membres de voter jusqu'au dimanche 27 avril 2025 à 23 h 59.

Mme Lamoureux précise que dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse.

C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale, à moins d'un vote négatif. Si tel était le cas, l'annonce du résultat du vote ne mettrait pas fin à l'assemblée ; cette dernière serait ajournée et serait reprise au cours des prochains jours, car seul un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l'assemblée.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

M. Chagnon invite les membres à compléter le court sondage de satisfaction sur l'AGA de ce jour, et ce, tel que présenté en début d'assemblée dans la vidéo de consignes techniques.

Au nom de ses collègues du conseil d'administration, M. Chagnon remercie les membres de leur présence, de leur implication ainsi que de leur confiance envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins des Patriotes.

Il remercie tout particulièrement le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux vous servir.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La période de votation est ouverte dès le 23 avril 2025 après l'assemblée de ce soir, et ce, pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 27 avril 2025.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Partage des excédents annuels (ristournes)

94,68 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Élection des membres du conseil d'administration

Les candidats suivants ont été élus afin de combler les 5 postes disponibles :

- Steve Chagnon
- Alexandre Cossette
- Vitrice Martial Douanla Mepapeye
- Mario Grlic-Jurjevic
- Denise Tremblay

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 29 avril 2025 à 12 h 11.

Présidence

Secrétaire